

**COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL
DU 27 NOVEMBRE 2006**

DELIBERATION N°61

OBJET : **Route Départementale 81B – Continuité de la voie littorale
Route Départementale 22B – Contournement sud de Cabestany**

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL,

Vu la délibération de la session du 20 décembre 2004 approuvant la prise en considération les projets d'aménagement des projets « RD 81B – Continuité de la voie littorale » et « RD 22B – Contournement sud de Cabestany »,

Vu le programme pluriannuel d'investissement 2005/2015 sur les routes départementales, voté par notre Assemblée en session du 14 mars 2005,

Vu la loi du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité qui impose aux collectivités d'associer le public au processus d'élaboration des projets,

Vu l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme relatif à la procédure de la concertation publique,

Vu la demande du 27 juillet 2006 formulée en mairie de Perpignan, Canet en Roussillon, Saint Nazaire, Cabestany, Saleilles, Alenya et Saint Cyprien concernant les modalités d'organisation de la concertation publique, et spécifiant qu'en cas de non réponse avant le 15 septembre 2006, leur avis sera considéré comme favorable,

Vu la note n° 61 qui lui est présentée

DECIDE

D'approuver les modalités d'organisation de la concertation publique consistant à :

- présenter au public la synthèse de l'étude en intégrant toutes les nouvelles données issues des réunions préliminaires à la concertation publique, les analyses multicritères des tracés envisagés et celui choisi pour la mise à l'enquête publique
- mettre en place des panneaux d'information pour mieux informer le public sur les périodes et les lieux de cette concertation publique

D'autoriser la réalisation de la concertation publique des projets « RD 81B Continuité de la voie littorale » et « RD 22B – Contournement sud de Cabestany ».

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité des 31 membres présents ou représentés.

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES AU MOMENT DU VOTE :

M. Jean-Louis ALVAREZ, M. Georges ARMENGOL (absent ayant donné pouvoir à M. Jean SOL), M. Pierre AYLAGAS (absent ayant donné pouvoir à M. Alexandre REYNAL), M. Christian BLANC, M. Jacques BOUILLE (absent ayant donné pouvoir à M. Jean RIGUAL), M. Christian BOURQUIN, M. Alain BOYER(absent ayant donné pouvoir à M. Louis. CASEILLES), M. Henri CARBONELL, M. Louis CASEILLES, M. Guy CASSOLY, M. Jean CODOGNES, M. Henri DEMAY, M. Jean-Luc ENGLEBERT (absent ayant donné pouvoir à M. Pierre ROIG), M. Pierre ESTEVE, M. Serge FA (absent ayant donné pouvoir à M. Jean MAYDAT), M. Robert GARRABE , M. Jean-Jacques LOPEZ, M. Marcel MATEU (absent ayant donné pouvoir à M. Christian BOURQUIN), M. Jean MAYDAT, M. Michel MOLY (absent ayant donné pouvoir à M. Pierre ESTEVE), M. René OLIVE (absent ayant donné pouvoir à M. Henri DEMAY), Mme Marie-Cécile PONS (absente ayant donné pouvoir à M. Fernand SIRE), M. Elie PUIGMAL, M. Bernard REMEDI (absent ayant donné pouvoir à M. Christian BLANC), M. Alexandre REYNAL, M. Jean RIGUAL, M. Pierre ROIG, M. Antoine SARDA, M. Fernand SIRE, M. Jean SOL, M. Jean VILA (absent ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis. ALVAREZ

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

Christian BOURQUIN